

**Rencontre France Payments Forum du 14 avril 2026**  
**Keynote d'Erick Lacourrège**  
***La contribution de la stratégie française des paiements  
à la souveraineté européenne***



Dans une tribune que j'ai publiée il y a deux mois dans la newsletter de France Payments Forum, j'évoquais le fait que nous évoluions plus que jamais aujourd'hui dans un contexte où les paiements sont devenus des instruments de puissance. En effet, les tensions géopolitiques, la numérisation accélérée des paiements et l'essor de la finance tokenisée ont révélé, ces dernières années, le rôle central que jouent les acteurs, les standards et les technologies non européens dans les systèmes de paiement en Europe. Ces évolutions alimentent de façon très claire un risque de perte de stabilité et d'autonomie stratégique pour nous, en tant que Français et Européens. Ces risques sont encore accrus par les stratégies de souveraineté qui se développent et qui parfois s'opposent dans les différentes zones géographiques. Je pense ici principalement à la stratégie américaine, qui vise à maintenir le rôle central du dollar tout en modernisant l'infrastructure et ses circuits de diffusion, et ainsi ne pas laisser le terrain à d'autres alternatives. Je pense aussi aux stratégies des pays émergents

qui ne sont plus si émergents et qui cherchent à bâtir, pas toujours de façon coordonnée, des corridors et des infrastructures alternatifs au dollar.

Face à ces deux pôles, l'Union européenne a engagé une stratégie visant une « autonomie ouverte des paiements ». Cette stratégie volontariste, illustrée par la publication récente de la *comprehensive strategy* de l'Eurosystème sur les paiements, est cependant en partie inachevée, avec des risques importants de dépendance qui demeurent pour notre zone monétaire.

C'est pourquoi je souhaiterais aujourd'hui partager avec vous mes réflexions sur la façon dont la stratégie française des paiements pour 2030, portée par le Comité national des moyens de paiement (CNMP) et qui consacre un axe entier au sujet de la souveraineté et de l'indépendance dans les paiements, peut et doit apporter une contribution majeure à la souveraineté européenne des paiements.

**I. Le premier constat, fondamental, est que la souveraineté européenne en matière de paiements ne peut pas être considérée comme entièrement acquise.**

En matière de paiements de détail, la situation générale de l'UE est aujourd'hui celle d'une dépendance structurelle aux grands systèmes de paiement par carte internationaux, qui opèrent 69% des paiements par carte au sein de la zone Euro et sont, dans la majorité des pays de la zone euro, les seuls réseaux de paiement par carte disponibles.

**A. En réponse à cette autonomie européenne inachevée, nous avons en France des atouts indéniables sur lesquels nous appuyer.**

- L'écosystème français des paiements bénéficie de capacités industrielles historiques, dans les domaines du fiduciaire et du scriptural.
  - En matière fiduciaire, la Banque de France est l'un des tout premiers producteurs européens de billets en euros, avec un savoir-faire reconnu internationalement. Elle assure également la supervision du réseau de tri, garantissant un niveau de qualité extrêmement élevé des billets remis en circulation. Ces capacités ne sont pas que techniques : elles représentent un pouvoir d'action stratégique, particulièrement dans les

périodes de tension géopolitique. Dans un contexte où certains États membres dépendent totalement de capacités étrangères pour la production fiduciaire, la France fait ainsi figure de pilier de stabilité monétaire.

- En matière scripturale, la carte est devenue le moyen de paiement préféré des Français. Dans ce sens, le réseau national Cartes Bancaires constitue un pilier de notre résilience, capable de couvrir massivement les paiements du quotidien sur tous les canaux. Il constitue une infrastructure régulée, innovante et souveraine. À l'heure où seuls 5 pays seulement disposent encore d'un réseau de carte domestique significatif et où 13 pays n'ont plus aucune alternative aux réseaux de carte internationaux en zone Euro, le maintien d'un réseau national robuste constitue donc un avantage stratégique majeur. Ce savoir-faire dans le scriptural et les canaux innovants se poursuit dans le paiement mobile avec la solution Wero, à laquelle l'écosystème français apporte une contribution et une adhésion décisives.
- Ces éléments forment ainsi la première enceinte de souveraineté, articulant monnaie commerciale et monnaie centrale, qui contribuent à notre résilience collective. Je souligne qu'ici le scriptural et le fiduciaire marchent ensemble, car le réseau de d'accès aux espèces repose largement sur le retrait par carte.

**B. Ces atouts français constituent néanmoins des exceptions dans le paysage européen, et subissent de fortes pressions extérieures.**

- Nous constatons, en effet, depuis plusieurs années, un mouvement de numérisation continue des paiements du quotidien en Europe. Comme l'illustrent les dernières études SPACE de la BCE, la part des espèces dans les paiements du quotidien diminue progressivement au profit des solutions de paiement par carte, notamment sans contact, et par mobile, dont le sous-jacent reste largement la carte.
- Cette numérisation répond naturellement aux besoins et attentes des citoyens et il serait illusoire de nager à contre-courant. Elle soulève néanmoins des enjeux forts pour l'Europe en matière de souveraineté et de résilience.
  - Les grands réseaux de carte internationaux jouent ainsi un rôle clé dans les paiements numériques. Ils disposent d'un monopole dans de

nombreux États membres de l'Union européenne et de la zone euro. En outre, ils disposent d'un monopole sur les paiements transfrontaliers intra zone euro par carte.

- De la même manière, sur le segment des paiements mobile, les portefeuilles électroniques (ou *wallets*) des BigTechs, comme Apple Pay ou Google Pay sont devenus incontournables, créant ainsi une nouvelle dépendance structurelle.
- Ces acteurs extra-européens voient leur rôle renforcé par l'apparition de nouveaux modèles technologiques, qu'il s'agisse de la tokenisation ou des paiements dits « agentiques », transitant par un agent d'intelligence artificielle. En effet, leur capacité financière importante, leur rythme d'innovation soutenu ou la taille de leur réseau sont autant de facteurs qui leur permettent d'accroître leur place dans les paiements européens.
- C'est en cela que notre « autonomie ouverte des paiements » en Europe est inachevée et fragile. Alors que les défis de nos paiements sont partagés par tous les pays européens (c'était d'ailleurs le thème de la conférence OSMP-CNMP du 9 avril dernier), nos solutions doivent donc nécessairement être communes. Ce besoin d'agir de concert au niveau français et européen est d'autant plus important que le risque de fragmentation constitue un enjeu de longue date dans l'écosystème européen des paiements. Notre intérêt est donc d'œuvrer pour des paiements sécurisés et souverains dans une approche résolument collective.

## **II. Face à ce constat désormais partagé, les stratégies des paiements fixent, en France comme en Europe, des objectifs clairs en matière de souveraineté avec des effets structurants pour l'écosystème des paiements.**

### **A. La stratégie du CNMP 2025-2030 est un outil essentiel pour conforter et valoriser nos atouts au niveau européen.**

- En premier lieu, notre stratégie de Place pour 2030 est une source de cohésion pour l'ensemble de l'écosystème français des paiements. Avec plusieurs actions dédiées à la sécurité et la résilience des paiements, elle garantit un haut niveau de confiance des Français dans leurs moyens de paiement.

- Avec l'évolution et la sophistication des techniques de fraude, la coordination des acteurs et le développement de nouveaux outils sont plus que jamais indispensables. À cet égard, le rôle de l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement (OSMP), souligné au sein de la 1<sup>ère</sup> action de la stratégie du CNMP 2025-2030, est primordial car il permet la coopération entre les différents acteurs de la chaîne des paiements et impulse, par ses recommandations, l'évolution des pratiques pour contrecarrer l'action des fraudeurs. Les recommandations adoptées pour limiter et sécuriser les paiements sur internet ne passant pas par les infrastructures 3-D Secure en sont la preuve, avec une forte baisse de cette fraude enregistrée l'année dernière.
- Cette cohésion de la Place se retrouve également dans les travaux qui ont été menés pour mettre en place la vérification du bénéficiaire – ou VoP – en octobre 2025, qui permet de vérifier la cohérence des coordonnées bancaires, pour sécuriser le développement du virement instantané.
- Enfin, c'est aussi le nouveau fichier national des comptes signalés pour risque de fraude (FNC-RF), intégré à la loi du 6 novembre 2025 contre la fraude bancaire – ou loi Labaronne – et qui entrera en service début mai, afin de permettre aux acteurs bancaires de partager leurs signalements sur les comptes utilisés par les fraudeurs. Cette plateforme résulte, là également, d'une coopération particulièrement efficace entre les parlementaires, les pouvoirs publics et la profession bancaire.
- Ces éléments de coopération constituent des forces majeures au niveau national, mais elles sont également autant de relais pour la sécurité et la résilience des paiements au niveau européen. Ce nouveau fichier préfigure ainsi, par exemple, le partage de données prévu par la future réglementation européenne sur les paiements (DSP3-RSP), qui devrait être publié d'ici la fin de l'année.
- Notre stratégie du CNMP pour 2030 est également un moyen d'agir efficacement pour préserver nos atouts nationaux et donc, notre indépendance.

- Elle inscrit dans le temps long le renforcement de notre pilier fiduciaire. Outre le règlement sur le cours légal des espèces, qui est encore en discussion au niveau européen et qui pérennisera encore davantage le cash, nous travaillons concrètement à la modernisation de notre appareil de production de billets à la Banque de France, avec le projet Refondation, qui va faire de la Banque de France le pôle public de production des billets le plus moderne et le plus efficace, y compris sur le plan environnemental.
- La souveraineté de nos paiements par carte est aussi érigée en priorité, à travers la défense du principe de co-marquage des cartes avec le réseau national CB et le soutien à Wero. Nous ne pouvons que nous féliciter, à cet égard, que notre action collective dans le cadre du CNMP ait conduit à des engagements fermes de la part des banques de la Place française des paiements à re-cobadger leurs cartes de paiement ou à rejoindre l'écosystème Wero. Certains établissements n'ont pas encore pris de tels engagements : nous les attendons, car CB comme Wero démontrent leur capacité à couvrir tous les cas d'usage et satisfaire tous les modèles d'affaire.
- La stratégie du CNMP permet aussi d'identifier et de développer des synergies nouvelles avec des domaines connexes à celui des paiements. C'est notamment le cas du développement des services d'identité numérique où les projets que portent l'État avec France Identité ou les banques françaises avec B.Connect, nourrissent directement l'ambition européenne d'un *wallet* d'identité numérique (EUDIW). La sécurité des paiements passe aussi par ces alternatives au couple *identifiant + mot de passe* qui est encore beaucoup trop répandu chez nos concitoyens, nos entreprises et nos administrations.
- Plus largement, je voudrais souligner à quel point notre souveraineté européenne dépend de notre capacité à construire des ponts entre l'écosystème des paiements et d'autres écosystèmes. Je parlais à l'instant de celui de l'identité numérique, mais c'est tout aussi valable en matière d'intelligence artificielle, de cyber-résilience, ou d'informatique quantique. Je pourrais même me risquer à parler de l'écosystème des transports comme le rappelle le développement de l'*open payment*, qui pour mémoire porte sur

l'utilisation de la carte comme alternative au billet de transport unitaire et qui est désormais largement adopté par nos collectivités.

**B. Cette ambition française en matière de souveraineté est désormais celle de l'Europe, et le moment est venu pour la Place française de « rentrer sur le terrain européen » pour transformer cette ambition en réalité.**

- Pendant longtemps, après le lancement réussi des billets en euro en 2022, la stratégie européenne des paiements est restée focalisée, et avec succès, sur le développement du marché unique et de l'espace SEPA.
  - La réglementation européenne a joué un rôle décisif en ce domaine, d'abord avec les deux directives successives sur les services de paiement (DSP 1 et DSP 2) qui ont créé et régulé cet espace de concurrence, puis avec le règlement SEPA lui-même, qui a construit un véritable marché unique par l'harmonisation des standards pour les virements et les prélèvements.
  - Plus récemment, l'Union Européenne a très fortement soutenu la massification du virement instantané, avec un dernier règlement en 2024, qui a rendu obligatoire l'adhésion au virement instantané, imposé l'égalité tarifaire avec le virement classique et généralisé la vérification du bénéficiaire. Il s'agit là d'un passage à l'échelle remarquable du SEPA et d'une vraie révolution qui fait clairement de l'Europe, l'un des continents les plus modernes en matière de paiements interbancaires.
  - Ce succès du SEPA, que le prochain paquet réglementaire européen (DSP3 et RSP) devrait encore conforter, par exemple en matière d'*open banking*, n'est cependant qu'un versant de la souveraineté européenne des paiements.
- Les paiements du quotidien, ceux réalisés en magasin, sur internet ou entre particuliers, sont longtemps restés en arrière-plan. Même si les plus expérimentés d'entre vous se souviennent peut-être du projet « Monnet » ou des réflexions pour un « *SEPA for cards* », la prise de conscience de nos vulnérabilités est assurément plus récente. Le projet « Libra » de Facebook fut un premier électrochoc. Les événements géopolitiques qui ont suivi depuis lors ont confirmé qu'il ne s'agissait pas d'un épiphénomène. L'Eurosystème a ainsi publiée fin mars une stratégie européenne globale en matière de paiements,

qui articule explicitement les objectifs bien connus d'innovation et de concurrence avec les objectifs plus récents de souveraineté et de résilience, pour les paiements de détail comme pour les paiements de gros. J'y vois le signe que la préoccupation française en matière de souveraineté est désormais entendue et partagée par toute l'Europe. Dans cette optique, la France possède tous les atouts pour enfin mener à bien ces objectifs forts de souveraineté. Sur un marché européen qui rassemble près de 450 millions de consommateurs, il existe une place naturelle pour une réponse à plusieurs étages.

- La stratégie du CNMP, portée par la Place, en contient les différents pans grâce à « trois cercles de souveraineté » complémentaires. Un premier cercle, les espèces, pour lesquelles la France a des capacités de premier plan en termes de production et de tri. Un deuxième cercle, composé de CB et de Wero, avec un réseau ancré au niveau national qui a fait ses preuves, et un projet en plein développement, mobilisant des acteurs européens de premier plan et montrant une adoption réelle sur les paiements entre particuliers, et très probablement d'ici la fin de l'année pour les paiements auprès des commerçants, sur internet comme en magasin. Et enfin, un troisième cercle, l'euro numérique, véritable « billet numérique » qui permettra de conserver l'ancrage de la monnaie centrale dans l'espace numérique. Disposant du cours légal, il reposera sur une infrastructure technique totalement souveraine, assurant la résilience en matière de paiement pour l'ensemble des 21 pays de la zone euro.
- Notre objectif est que ces trois cercles puissent s'inscrire en parfaite complémentarité, afin de promouvoir un véritable « partenariat public-privé ». Dans cette optique, l'euro numérique constituera un levier supplémentaire pour l'écosystème privé. Grâce à des standards ouverts et harmonisés, sous gouvernance européenne, il permettra aux intermédiaires de réduire leur dépendance à des acteurs non européens et favorisera une concurrence plus dynamique. Les solutions privées, telles que Wero, pourront ainsi intégrer l'euro numérique directement dans leurs interfaces – concrètement leurs applications – pour enrichir leurs offres et accélérer leur déploiement à l'échelle paneuropéenne. Il nous faut aussi réfléchir aux synergies entre l'euro numérique et la carte,

au moins pour les personnes plus éloignées du paiement mobile. Après l'accord unanime en faveur du projet en décembre 2025, les négociations se poursuivent au Parlement et devraient déboucher sur un vote en mai 2026. En cas d'adoption d'un règlement d'ici fin 2026, la mise en circulation de l'euro numérique pourrait intervenir à l'horizon 2029.

### **Conclusion :**

Pour conclure, je souhaiterais insister sur trois messages principaux :

- Premièrement, la souveraineté européenne est pleinement compatible avec des paiements innovants, sûrs et compétitifs. L'accent est légitimement mis sur la souveraineté depuis quelques temps, mais cela ne doit pas se faire au détriment des autres objectifs.
- Deuxièmement, l'écosystème français a de vrais atouts industriels à faire valoir au niveau européen, dans les domaines du cash, de la carte mais aussi des nouveaux usages de paiement, comme le paiement instantané ou le paiement mobile. Dans cette optique, l'euro numérique est une opportunité historique : l'heure est venue pour la Place française d'entrer sur le terrain, de contribuer concrètement, par une attitude positive et constructive, aux travaux techniques de l'euro numérique, de travailler résolument aux synergies avec les solutions existantes. Alors que la souveraineté dans les paiements est une ancienne préoccupation française, il serait regrettable - puisque je note que certains apprécient les métaphores sportives - de commenter seulement depuis le banc de touche un projet qui nourrit les espoirs et répond aux aspirations de beaucoup de nos pays voisins, européens et amis.
- C'est donc à nous collectivement, sous l'impulsion du Comité national des moyens de paiement (CNMP) et avec l'ensemble de l'écosystème français des paiements, de transformer l'essai maintenant pour défendre la place de l'Europe et de l'euro.